

Service instructeur
Développement Economique,
Universitaire et Tourisme

N° 2e/03-08

Service consulté
DIF

PRIX JEUNE TALENT DU CONSEIL GENERAL

Résumé : *Parallèlement au Grand Prix Départemental des Métiers d'Art institué en 1978 par la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art, le Conseil Général a mis en place en 1994, un prix « Jeune Talent » doté de 1 000 € et destiné à récompenser un jeune professionnel des Métiers d'Art.*

Un crédit de 1 000 € réservé à cette action est inscrit au budget départemental 2008.

La Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) a créé les Grands Prix des Métiers d'Art pour permettre de valoriser ces professions et d'en assurer la promotion. Dans ce cadre, les Grands Prix sont attribués aux niveaux départemental, régional puis national selon l'alternance suivante : métiers de la création contemporaine, métiers de la restauration-conservation du patrimoine mobilier et immobilier, et enfin métiers de la tradition.

L'opération 2007 portait sur le thème de la restauration et de la conservation.

Le Prix « Jeune Talent » des Métiers d'Art a été créé en 1994 par le Conseil Général afin de distinguer un jeune artisan d'art professionnel reconnu pour sa compétence et sa créativité et qui ne réunit pas encore les conditions pour concourir au Grand Prix des Métiers d'Art. Il est financé par le Conseil Général à hauteur de 1 000 €.

Cette récompense est décernée par le jury des Grands Prix des Métiers d'Art, qui comprend des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers, des musées, de professionnels des métiers d'art et de la formation à ces métiers ainsi que les représentants du Département du Haut-Rhin.

Le jury s'est réuni le 28 novembre 2007 et a désigné Madame Pia KOBLOTH lauréate du Prix Jeune Talent 2007 pour la réalisation d'un brasero d'ambiance en raku.

A l'origine, le brasero était un petit appareil de chauffage en plein air, composé d'un récipient rempli de braises. Les braseros d'ambiance créés par Madame Pia KOBLOTH sont utilisables à l'extérieur et à l'intérieur, ils sont transportables et le combustible utilisé est le bioéthanol.

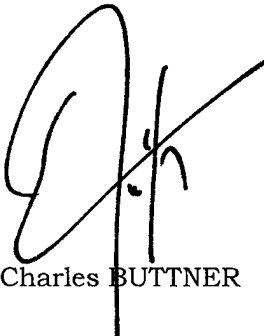
Le procédé de raku utilisé est une technique de cuisson qui consiste à enfumer les pièces incandescentes, à les tremper dans l'eau, les brûler et à les laisser à l'air libre. Par ce procédé, elles subissent un choc thermique, ce qui confère à la pièce entièrement réalisée manuellement, la qualité d'objet unique.

Madame KOBLOTH a suivi en 2006 une formation professionnelle à l'Institut Européen des Arts Céramiques à GUEBWILLER, suite à laquelle elle a obtenu un certificat d'aptitude de créateur en Arts Céramiques. Elle tient depuis 2005 un atelier "Grain de sable" rue du nord à COLMAR où elle expose toutes ses œuvres.

La remise de ce prix aura lieu en ce début d'année 2008.

Je vous propose d'autoriser le versement de 1 000 € à Madame Pia KOBLOTH. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 67, nature 6713, fonction 93, enveloppe 18531.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER